

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 27 septembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) - M. Cheikhou DIABY (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2018.138

**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ORANGE
26 BD DENFERT ROCHEREAU**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur Cognac permettant l'accès internet très haut débit, Orange souhaite installer une armoire dans le passage menant à l'école Pauline Kergomard 26 boulevard Denfert Rochereau.

Cet ouvrage ainsi disposé serait peu visible de l'espace public et cette implantation a reçu un avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France.

Pour l'installation de cet ouvrage, il y aurait lieu que la Ville de Cognac consente à Orange un droit d'occupation pour la pose du réseau.

Cette servitude est constituée à titre de servitude réelle et perpétuelle et concerne tant la pose d'une armoire, que l'enfouissement perpétuel des lignes souterraines et le passage.

La commission d'aménagement du territoire réunie le 12 septembre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

AUTORISE Orange à installer une armoire sur la parcelle cadastrée AX 28 et les câbles d'alimentation.

AUTORISE M. le Maire à signer les actes autorisant cette servitude, établis aux frais d'Orange par Maîtres Danielle et Eric PRAT notaires à Beauville 47470.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE ~~DESSUS~~.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS